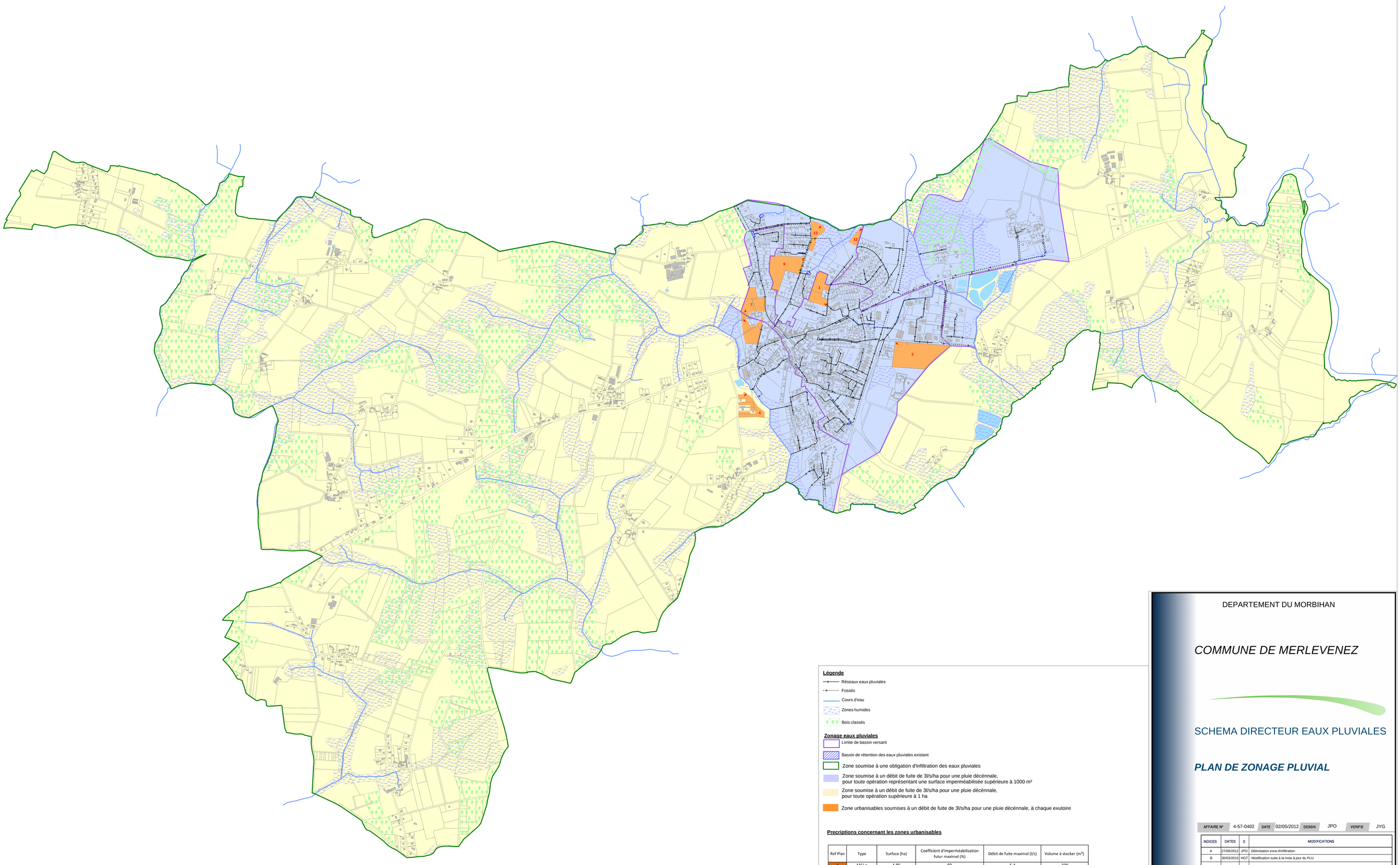


Légende

- Réseaux eaux pluviales
- Fossés
- Cours d'eau
- Zones humides
- Bois classés

Zonage eaux pluviales

- Limite de bassin versant
- Bassin de rétention des eaux pluviales existant
- Zone soumise à une obligation d'infiltration des eaux pluviales
- Zone soumise à un débit de fuite de 3l/s/ha pour une pluie décénnale, pour toute opération représentant une surface imperméabilisée supérieure à 1000 m²
- Zone soumise à un débit de fuite de 3l/s/ha pour une pluie décénnale, pour toute opération supérieure à 1 ha
- Zone urbanisables soumises à un débit de fuite de 3l/s/ha pour une pluie décénnale, à chaque exutoire

Precriptions concernant les zones urbanisables

Ref Plan	Type	Surface (ha)	Coefficient d'imperméabilisation futur maximal (%)	Débit de fuite maximal (l/s)	Volume à stocker (m³)
1	1AU a	1.80	50	5.4	220
2	1AU i	4.50	75	13.5	950
4	2AU a	1.34	50	4.0	150
7	2AU a	3.32	50	10.0	400
9	1AU a	2.91	50	8.7	400
12	1AU e	0.46	60	1.4	60
13	1AU a	0.97	50	2.9	110

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE MERLEVENEZ

SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES

PLAN DE ZONAGE PLUVIAL

AFFAIRE N°	4-57-0402	DATE	02/05/2012	DESSIN	JPO	VERIFIE	JYG

INDICES	DATES	D	MODIFICATIONS
A	27/09/2012	JPO	Délimitation zone d'infiltration
B	30/03/2015	HGT	Modification suite à la mise à jour du PLU

MAITRE D'OUVRAGE :

MAITRE D'OEUVRE:

ARTELIA
DIRECTION REGIONALE OUEST
8 AVENUE DES THEBAUDIERES - BP98960
44818 SAINT HERBLAIN CEDEX - FRANCE
Tél. : 33 (0)2 28 09 10 00
Fax : 33 (0)2 40 94 80 99

PLAN N°
6
ECH: 1/7500